

Alors que bien des gens peuvent exprimer l'espoir que cette mesure législative fera beaucoup pour la collectivité agricole, je ne vois pas très bien comment. Mon point de vue diffère peut-être de celui de certains préopinants. Mais j'estime devoir signaler certaines choses qui se produiront à la suite d'une mesure de ce genre. J'ai toujours cru que le crédit était une chose essentielle. Comme j'y ai recouru moi-même, j'estime qu'il peut être utile à la collectivité agricole. Toutefois, on peut arriver au point où le revenu diminue.

J'ai posé la question n° 981 à laquelle a répondu le ministère de l'Agriculture. J'aimerais maintenant faire figurer dans mon exposé le tableau que m'a fourni ce ministère dans sa réponse, afin de pouvoir m'y reporter plus tard. Si la Chambre le veut bien, je consignerai le tableau au harsard. J'y ai, en

outre, ajouté des chiffres faisant ressortir le pourcentage des prêts de moins \$20,000 accordés, ainsi que la proportion des prêts entre \$20,000 et \$27,500.

**L'hon. M. Hays:** D'où provient ce rapport?

**M. Korchinski:** C'est la réponse que le ministère de l'Agriculture a fournie à la question n° 981. Je demande seulement à la Chambre de me permettre de l'incorporer à mon discours.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre y consent-elle?

**Des voix:** D'accord!

**M. Korchinski:** Le tableau présente le nombre de prêts dans chaque province et dans certaines catégories.

[Note de l'éditeur: Voici le tableau en question:]

|                       | Moins de<br>\$10,000 | De \$10,000<br>à \$14,999 | De \$15,000<br>à \$19,999 | De \$20,000<br>à \$27,500 | Total |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-------|
| Colombie-Britannique  | 58                   | 81                        | 111 71%                   | 105 29%                   | 355   |
| Alberta               | 576                  | 693                       | 487 86%                   | 287 14%                   | 2043  |
| Saskatchewan          | 1115                 | 686                       | 359 93%                   | 172 7%                    | 2332  |
| Manitoba              | 258                  | 193                       | 123 92%                   | 51 8%                     | 625   |
| Ontario               | 463                  | 555                       | 412 80%                   | 366 20%                   | 1796  |
| Québec                | 486                  | 373                       | 225 90%                   | 137 10%                   | 1221  |
| Nouveau-Brunswick     | 43                   | 20                        | 10 88%                    | 10 12%                    | 83    |
| Nouvelle-Écosse       | 37                   | 14                        | 8 80%                     | 15 20%                    | 74    |
| Île du Prince-Édouard | 113                  | 25                        | 12 97%                    | 5 3%                      | 155   |
| Terre-Neuve           | 1                    | 2                         | — 60%                     | 2 40%                     | 5     |
| Canada                | 3150                 | 2642                      | 1747 87%                  | 1150 13%                  | 8689  |

**M. Korchinski:** Le tableau indique que 13 p. 100 seulement des prêts contractés sont de l'ordre de \$20,000 à \$27,500. Ce qui veut dire que 87 p. 100 des emprunteurs ont contracté des prêts de moins de \$20,000. A mon avis, il ressort de cette constatation que les cultivateurs qui en ont le plus bénéficié sont ceux dont les terres n'étaient pas trop rentables. Il me semble que dorénavant les propriétaires de grandes exploitations en tireront parti davantage. Ils le feront au dépens du petit cultivateur.

En élaborant son projet de loi, le ministre a peut-être songé que puisqu'il a si bien réussi dans ses entreprises agricoles, d'autres cultivateurs, sans aucun doute, sont dans le même cas. Il estime peut-être que c'est là

l'unique solution aux problèmes agricoles. Je ne vois pas comment un projet de loi de ce genre pourrait aider le petit cultivateur dont la terre, jusqu'à présent, n'a pas été rentable et qui, lorsqu'il présente une demande de prêt aux conseillers en crédit agricole, essuie un refus simplement parce que son exploitation n'est pas rentable. Rien dans ces modifications ne tend à remédier à cet état de choses. Je le répète, seulement 13 p. 100 des cultivateurs ont fait des emprunts de \$20,000 à \$27,500. Même si j'étais porté à être généreux, je dirais qu'à l'avenir pas plus de 10 p. 100 de tous les prêts se trouveront dans la catégorie de plus de \$20,000 prévue à la partie II de la loi ou de plus de \$27,500 prévue à la partie III.